

Dossier suivi par :  
Daniel GRAS  
Tél : 04 73 19 79 19  
Fax : 04 73 19 78 09  
Mèl : [dr63-dem@insee.fr](mailto:dr63-dem@insee.fr)

**MAIRIE**  
*A l'attention de Monsieur Jean-Jacques VIALLEIX*  
*Place de l'Église*  
*15270 LANOBRE*

Chamalières, le 20 juin 2018  
N°192/DR69-SES63/DG/RS

Objet : Enquête statistique sur la mobilité des personnes

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la transition écologique et solidaire en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), réalise, d'avril 2018 à avril 2019, une importante **enquête statistique sur les déplacements des personnes** résidant en France métropolitaine et sur leur usage des moyens de transport collectifs et individuels.

L'enquête est réalisée sur un échantillon national de 21 150 logements ordinaires. Elle est obligatoire. Parmi ces logements, certains se situent dans votre commune. Ces ménages sont interrogés par Monsieur Dominique DURIF, enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

**Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles**, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre journal d'informations municipales, par affichage public, par voie de presse, ou sur votre site Internet. Pour cela, une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier. L'Insee met aussi à votre disposition un **kit de communication**. Son contenu est détaillé en pièce jointe.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des renseignements relatifs à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur régional



Jean-Philippe GROUTHIER

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018X003TR du Ministre de l'économie et du Ministre de l'action et des comptes publics, valable pour les années 2018 et 2019. En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires, protégées par le secret statistique et destinées au service de la donnée et des études statistiques (SDES).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

**EXEMPLE de texte à insérer :**

**ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ DES PERSONNES**

Le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la transition écologique et solidaire en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, d'avril 2018 à avril 2019, une importante enquête statistique sur les déplacements des personnes résidant en France métropolitaine et sur leur usage des moyens de transport collectifs et individuels.

Cette enquête vise à connaître les pratiques de mobilité et les parts des différents modes de transport dans les déplacements des Français. Elle est la seule enquête qui permette de décrire les conditions de transport individuel sur tous les territoires : en ville et en banlieue, où la circulation est de plus en plus difficile, mais aussi dans les couronnes périphériques des villes et les campagnes, où les transports collectifs sont souvent plus rares.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



## Mise à disposition d'un kit de communication pour accompagner l'enquête « Mobilité des personnes » 2018-19

Pour informer les ménages sélectionnés et les inviter à répondre au questionnaire, l'Insee a mis en place une campagne de communication qui met l'accent sur l'utilité de cette enquête, et vous propose un kit de communication.

Le kit comprend :

- une nouvelle page spécifique décrivant cette enquête sur Insee.fr
- 2 bannières au format différent : carré (800 px) & rectangulaire (573\*90 px)
- une affiche au format A3
- un programme de tweets
- un communiqué de presse
- une brève présentation de l'enquête

Tous ces supports sont téléchargeables, dès le 11 avril 2018, à partir de la page dédiée sur insee.fr : <https://www.insee.fr/fr/information/3365007> ;

Nous vous suggérons, pour le site internet de votre collectivité :

1. d'insérer **une bannière** sur votre site, faisant ainsi la promotion de cette enquête ;
2. de mettre le lien URL sur cette bannière, vers **la page dédiée à l'enquête « Mobilité des personnes » sur insee.fr** <https://www.insee.fr/fr/information/3365007> ;
3. de reprendre les contenus de cette présentation de l'enquête si vous souhaitez **écrire un article sur votre site** ;

Vous pouvez **publier un article sur votre journal local** en reprenant la présentation de l'enquête ou le communiqué de presse de l'Insee ou en vous en inspirant.

**L'affiche** au format A3 pourrait être apposée à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez l'imprimer à partir du PDF téléchargeable à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/3365007>

Et, si vous avez un **compte Twitter**, nous vous proposons une série de tweets à diffuser selon le calendrier de l'enquête, soit avec un lien vers la page dédiée sur [insee.fr](https://www.insee.fr), soit avec le visuel de l'enquête (Cf. images des bannières fournies).

L'Insee vous remercie de vos efforts pour accompagner la réussite de l'enquête Mobilité des personnes.

*Si vous rencontrez des difficultés pour l'utilisation de ces outils, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [communication-institutionnelle@insee.fr](mailto:communication-institutionnelle@insee.fr)*

